

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 avril 2009 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Irma Quirion et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Daniel Lessard, Jean Perron et Marcel Bérubé.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Roger Carette.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 44.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 09-5316**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant l'item suivant :

- 3.3 État de question sur les multiples dossiers en cours.
- 8.33 Fin d'emploi de 2 préposés aux télécommunications.

et en ajoutant les items suivants :

- 6.2 Avis de motion du Règlement numéro 319-2009 afin de créer un fonds pour les sommes d'argent provenant de la Politique nationale de la ruralité.
- 8.35 Installation d'un lien en fibre optique à l'usine d'épuration.
- 8.36 Embauche d'un préposé aux télécommunications.
- 8.37 Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme.
- 8.38 Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant la création d'un marché public.
- 8.39 Carte d'entraide économique équitable des régions.
- 8.40 Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.
- 8.41 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec.
- 8.42 Félicitations à M. Maxime Landry.

**ADOPTÉE**

## **PROCÈS-VERBAUX :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5317**

Séance ordinaire 23 mars 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5318**

Séance extraordinaire 6 avril 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

**ADOPTÉE**

## **CONSULTATION PUBLIQUE :**

RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 312-2009 le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin concernant les quais de chargement et déchargement et l'ajout d'un étage à un bâtiment dérogatoire**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## **PROJETS DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5319**

Adoption du second projet de règlement numéro 310-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 09-5319 (suite)**

**QUE** le second projet de **Règlement numéro 310-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du second projet de **Règlement numéro 310-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5320**

Adoption du projet du règlement numéro 316-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 316-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 316-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **concernant les centre-jardins et l'étalage extérieur** soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 14 avril 2009 au 11 mai 2009 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 mai 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 316-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5321**

Adoption du projet du règlement numéro 317-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 317-2009**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 317-2009** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

## **RÉSOLUTION N° 09-5321 (suite)**

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 14 avril 2009 au 11 mai 2009 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 mai 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 317-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5322**

Adoption du projet du règlement numéro 318-2009

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 318-2009**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 318-2009** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-407 à même la zone RB-345** soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 14 avril 2009 au 11 mai 2009 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 mai 2009 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 318-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :**

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 310-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions** (Dépôt du projet de règlement).

Je, Marcel Bérubé, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 319-2009 afin de créer un fonds pour les sommes d'argent provenant de la Politique nationale de la ruralité**.

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5323**

Adoption du Règlement numéro 309-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement et en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 309-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Institutions et équipements publics » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 309-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

**À 20 h, monsieur le conseiller Serge Paquet prend son siège.**

**À 20 h, monsieur le conseiller Régis Drouin prend son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 09-5324**

Adoption du Règlement numéro 313-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 313-2009 relatif aux branchements et aux services d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 313-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5325**

Adoption du règlement numéro 314-2009

ATTENDU : que le greffer résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

### **RÉSOLUTION N° 09-5325 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement 314-2009 modifiant le règlement numéro 24-2002 relatif à l'établissement et au fonctionnement de la bibliothèque municipale**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 314-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5326**

Adoption du Règlement numéro 315-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le **Règlement numéro 315-2009 autorisant des travaux de construction de la 175<sup>e</sup> Rue à l'ouest du boulevard Lacroix et autres travaux connexes**, soit adopté par ce conseil.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 315-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 09-5327**

Abrogation du Règlement numéro 270-2008 autorisant des travaux de prolongement de la 175<sup>e</sup> Rue au sud-ouest de la route 173

ATTENDU : que le Règlement numéro 270-2008 n'est pas entré en vigueur puisqu'il n'a pas été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le Règlement numéro 270-2008 soit, par la présente résolution, abrogé à toute fin que de droit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5328**

Approbation des comptes payables par le fonds  
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 2 avril 2009, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 514 607,81 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 830 214,41 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 344 822,22 \$ pour les chèques couvrant la période du 13 mars au 2 avril 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5329**

Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la fourniture  
de tourbe, de terre végétale et autres travaux pour la saison 2009

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>		
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Groupe 3</u>
GAZONNIÈRE GOSSELIN (2000)	12 350,47 \$	---	---
RENAUD GILBERT ENR.	12 379,56 \$	---	---
GESTION MARTIN ROY INC.	14 432,77 \$	6 892,63 \$	21 439,53 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 18 mars 2009, que les soumissions les plus avantageuses pour chacun des groupes sont **GAZONNIÈRE GOSSELIN (2000) INC. au montant de 12 350,47 \$ pour le groupe 1; GESTION MARTIN ROY INC. au montant de 6 892,63 \$ pour le groupe 2; et au montant de 21 439,53 \$ pour le groupe 3;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les soumissions déposées par **GAZONNIÈRE GOSSELIN (2000) INC. pour un montant n'excédant pas 12 350,47 \$ pour le groupe 1 (gazon en plaques); GESTION MARTIN ROY INC. pour un montant n'excédant pas 6 892,63 \$ pour le groupe 2 (terre végétale); et pour un montant n'excédant pas 21 439,53 \$ pour le groupe 3 (autres travaux),** le tout incluant toutes les taxes applicables et suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable, selon la demande de la Ville, à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 09-5330

### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le marquage de chaussée pour la saison 2009

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LIGNES DE STATIONNEMENT JAG INC.	770,80 \$
DURA-LIGNES INC.	33 289,06 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 25 mars 2009, que la soumission déposée par LIGNES DE STATIONNEMENT JAG INC. est non-conforme dû à l'absence de prix à plusieurs articles, et que la soumission déposée par **DURA-LIGNES INC. au montant de 33 289,04 \$** est conforme et nous recommande de l'accepter ;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil rejette la soumission déposée par LIGNES DE STATIONNEMENT JAG INC. dû à l'absence de prix à plusieurs articles.

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **DURA-LIGNES INC. pour la fourniture sur demande de marquage de chaussée pour la saison 2009, au montant de 33 289,06 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION N° 09-5331

### Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de panneaux électriques d'éclairage

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
G .& L. ÉLECTRIQUE INC.	15 068,81 \$
ÉLECTRICITÉ ANDRÉ LANGEVIN INC.	18 590,52 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 24 mars 2009, que la soumission déposée par **G. & L. ÉLECTRIQUE INC. au montant de 15 068,81 \$** est conforme et nous recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 09-5331 (suite)**

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **G. & L. ÉLECTRIQUE INC.** au **montant de 15 068,81 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour le **remplacement de panneaux électriques d'éclairage situés à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Rue et de la 8<sup>e</sup> Avenue, à l'intersection de la 8<sup>e</sup> Avenue et 10<sup>e</sup> Avenue et face au 950, 6<sup>e</sup> Avenue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 15 068,81 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le surplus accumulé de la nouvelle Ville tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5332**

Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la  
fourniture et la pose de revêtement bitumineux

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	796 558,20 \$	822 531,41 \$
PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE	744 038,14 \$	869 476,13 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport en date du 31 mars 2009, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus avantageuses à accepter sont celles déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 pour un montant n'excédant pas 744 038,14 \$**; et par **PAVAGES SARTIGAN LTÉE pour le groupe 2 pour un montant n'excédant pas 822 531,41 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les soumissions déposées par **PAVAGES ABÉNAKIS LTÉE pour le groupe 1 (rapiéçage) pour un montant n'excédant pas 744 038,14 \$**; et par **PAVAGES SARTIGAN LTÉE pour le groupe 2 (grands travaux de pavage) pour un montant n'excédant pas 822 531,41 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux**, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** ce conseil autorise une dépense maximale de 466 500 \$, incluant toutes les taxes applicables pour les travaux de rapiéçage payable à même le budget d'opération, et une dépense maximale de 500 000 \$, incluant toutes les taxes applicables pour les grands travaux de pavage payable à même le surplus accumulé – nouvelle ville, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5333**

#### Acceptation de la soumission conforme pour l'aménagement d'un parcours des aînés au parc Veilleux

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 1 soumission;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 31 mars 2009, que la soumission déposée par **LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. au montant de 70 095,26 \$** est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. au montant de 70 095,26 \$**, incluant toutes les taxes applicables, pour **l'aménagement d'un parcours des aînés au parc Veilleux**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 70 095,26 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même les subventions à recevoir et le solde par le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5334**

#### Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 6 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé dans son rapport daté du 30 mars 2009;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 avril 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machinerie lourde pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2009, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5335**

### Vente de terrains à M. Henri-Louis Loignon et M. Marcel Paquet

ATTENDU : que la Ville est propriétaire d'une section de la 8<sup>e</sup> Avenue non ouverte à la circulation entre les 150<sup>e</sup> et 151<sup>e</sup> Rues et que ce terrain avait été conservé dans l'objectif de vérifier la faisabilité d'un sentier piéton entre les 150<sup>e</sup> et 151<sup>e</sup> Rues;

ATTENDU : qu'après vérification, la dénivellation entre les 150<sup>e</sup> et 151<sup>e</sup> rues fait en sorte que les travaux d'entretien d'un tel sentier piéton en hiver seraient beaucoup trop dispendieux;

ATTENDU : la demande de MM. Henri-Louis Loignon et Marcel Paquet pour faire l'acquisition de ces terrains;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 17 novembre 2008;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil vende à M. Henri-Louis Loignon un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT TREIZE (4 344 513) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 174 mètres carrés; et un terrain connu comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUATORZE (4 344 514) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 8,6 mètres carrés, au prix de 4 774,99 \$, soit 26.15 \$ le mètre carré, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Benoit Maheux, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** ce conseil vende à M. Marcel Paquet un terrain connu et désigné comme étant le lot originaire QUATRE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT DOUZE (4 344 512) du CADASTRE DU QUÉBEC dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie de 174 mètres carrés, au prix de 4 550,10 \$, soit 26.15 \$ le mètre carré, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Benoit Maheux, notaire, lequel projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5336**

### Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU : le prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à la route 204;

ATTENDU : la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter deux parcelles supplémentaires à l'autorisation déjà obtenue représentant 8 823,7m<sup>2</sup>;

ATTENDU : que les deux parcelles de terrain serviront à aménager un bassin de rétention des eaux de drainage de l'autoroute.

### **RÉSOLUTION N° 09-5336 (suite)**

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie la demande du ministère des Transports du Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'il puisse ajouter deux parcelles de terrain supplémentaires à l'autorisation déjà obtenue, aux motifs suivants :

- ▶ ces terrains sont de classe 3 et 4, avec pierrosité et relief défavorable;
- ▶ cette demande est conforme à la réglementation de zonage;
- ▶ cette demande n'aurait aucune conséquence sur les établissements agricoles existants, puisqu'elle ne génère aucune distance séparatrice;
- ▶ les parcelles visées sont considérées comme étant l'espace disponible le moins dommageable pour l'activité agricole puisqu'elles sont contiguës à l'emprise de l'autoroute.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5337**

Acceptation d'un projet particulier d'occupation  
d'un bâtiment au 125, 156<sup>e</sup> Rue Saint-Georges

ATTENDU : la demande du propriétaire du 125, 156<sup>e</sup> Rue Saint-Georges, pour utiliser le bâtiment pour les usages suivants : salon de la mariée et du marié, vente au détail de vêtements et accessoires connexes, salon de santé et beauté, tels que massothérapie, naturothérapie, soins énergétiques, bronzage, coiffure, esthétique et acupuncture ;

ATTENDU : que ce conseil a adopté le règlement 292-2008 qui permet l'acceptation de projets particuliers dérogeant à la réglementation en vigueur;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'utilisation du bâtiment sis au 125, 156<sup>e</sup> Rue, à des fins de vente au détail de vêtements et accessoires connexes, ainsi qu'un salon de santé beauté offrant des services tels que massothérapie, naturothérapie, soins énergétiques, bronzage, coiffure, esthétique et acupuncture, à l'exclusion des cliniques de santé offrant des consultations sans rendez-vous;

ATTENDU : qu'une consultation publique sur ce projet aura lieu le 11 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise un projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 125, 156<sup>e</sup> Rue Saint-Georges, en autorisant l'utilisation du bâtiment pour des fins de vente au détail de vêtements et accessoires connexes, ainsi qu'un salon de santé beauté offrant des services tels que massothérapie, naturothérapie, soins énergétiques, bronzage, coiffure, esthétique et acupuncture, à l'exclusion des cliniques de santé offrant des consultations sans rendez-vous.

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5338**

### Acceptation d'un projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 13035, 2<sup>e</sup> Avenue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 13035, 2<sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, demande à remplacer 6 chambres offertes en location par 2 logements de 4½ pièces;

ATTENDU : que le règlement 292-2008 permet l'acceptation de projets particuliers d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser le remplacement de 6 chambres offertes en location par 2 logements 4½ pièces;

ATTENDU : qu'une consultation publique sur ce projet aura lieu le 11 mai 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le propriétaire du 13035, 2<sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, à remplacer les 6 chambres offertes en location par 2 logements de 4½ pièces.

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5339**

### Acceptation des plans et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux dans la 115<sup>e</sup> Rue entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues et dans la 2<sup>e</sup> Avenue entre les 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup> Rues

ATTENDU : que les Services techniques ont réalisés les relevés, plans, devis et estimation pour la réfection des services municipaux dans la 115<sup>e</sup> Rue entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues, et dans la 2<sup>e</sup> Avenue entre les 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup> Rues;

ATTENDU : que ces travaux de réfection permettront de remplacer les services municipaux dont l'aqueduc qui a subi plusieurs bris au cours des 5 dernières années;

ATTENDU : la nécessité d'ajouter un égout pluvial sur la 2<sup>e</sup> Avenue entre les 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup> Rues;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 420 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux dans la 115<sup>e</sup> Rue entre les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues et dans la 2<sup>e</sup> Avenue entre les 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup> Rues, dossier ST-AE-1128-07 daté du 8 décembre 2008 et révisé le 31 mars 2009 des Services techniques et les autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

**QUE** la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5340**

Demande de subvention pour des travaux dans la 90<sup>e</sup> Rue de la voie ferrée à la 8<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 90<sup>e</sup> Rue, de la voie ferrée à la 8<sup>e</sup> Avenue (240 m).

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5341**

Demande de subvention pour des travaux dans la 115<sup>e</sup> Rue et la 2<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 115<sup>e</sup> Rue et la 2<sup>e</sup> Avenue.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5342**

Demande de subvention pour des travaux dans la 140<sup>e</sup> Rue du boulevard Lacroix à la 10<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 140<sup>e</sup> Rue, du boulevard Lacroix à la 10<sup>e</sup> Avenue.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5343**

Demande de subvention pour des travaux sur la 1<sup>re</sup> Avenue est du boulevard Lacroix à l'intercepteur 600mm, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites sur la 1<sup>ère</sup> Avenue Est, du boulevard Lacroix à l'intercepteur 600mm.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5344**

Demande de subvention pour des travaux dans la 2<sup>e</sup> Avenue de la route 173 à la 113<sup>e</sup> Rue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du programme PRECO financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 2<sup>e</sup> Avenue, de la route 173 à la 113<sup>e</sup> Rue.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5345**

Demande de subvention pour des travaux dans la 33<sup>e</sup> Rue de la 6<sup>e</sup> Avenue à la 7<sup>e</sup> Avenue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 33<sup>e</sup> Rue, de la 6<sup>e</sup> Avenue à la 7<sup>e</sup> Avenue.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5346**

Demande de subvention pour des travaux dans la 3<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue jusqu'à son extrémité, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, de la 25<sup>e</sup> Rue jusqu'à l'extrémité.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5347**

Demande de subvention pour des travaux dans la 4<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue à la 27<sup>e</sup> Rue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU : la création du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) financé par les gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU : que le conseil de Ville désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire;

ATTENDU : que ces travaux sont prévus au plan d'intervention réalisé par la municipalité et reconnus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU : que la Ville désire réaliser ces travaux en 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour des travaux de renouvellement de conduites dans la 4<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue à la 27<sup>e</sup> Rue.

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5348**

### Renouvellement du bail pour le 615, 98<sup>e</sup> Rue Saint-Georges

ATTENDU : que ce conseil avait autorisé la signature d'un bail avec Prologicplus Inc. pour la relocalisation des bureaux des Services techniques et Travaux publics;

ATTENDU : les besoins d'espaces additionnels des Services techniques;

ATTENDU : que la Ville désire une prolongation de bail de 2 ans, plus 1 année en option;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le renouvellement du bail du 615, 98<sup>e</sup> Rue Saint-Georges avec Prologicplus Inc., indexé annuellement pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2011, avec une option pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012.

**QUE** le montant de ce bail soit fixé à 3 263 \$ par mois, plus l'indexation annuelle, incluant les espaces additionnels dont les aménagements seront payés par la Ville.

**QUE** les coûts de ce bail soient payés à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5349**

### Aide financière à la Fabrique de Saint-Philibert

ATTENDU : que l'église de la Municipalité de Saint-Philibert a été détruite par un incendie majeur;

ATTENDU : le projet de construction d'une salle multifonctionnelle pour répondre aux besoins des résidents de cette municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accorde une aide financière de 500 \$ à la Fabrique de Saint-Philibert pour la construction d'une salle multifonctionnelle en remplacement de l'église détruite par un incendie.

**QUE** la somme de 500 \$ soit financée à même le budget d'opération.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5350**

### Autorisation de dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité

ATTENDU : que le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada a mis sur pied le Programme du fonds pour l'accessibilité afin de subventionner des projets pour favoriser l'accessibilité des services aux personnes handicapées;

ATTENDU : que la Ville désire profiter de ce fonds pour faire des travaux d'amélioration de l'accessibilité au centre culturel Marie-Fitzbach et au poste de police;

### **RÉSOLUTION N° 09-5350 (suite)**

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 50 507,13 \$ et qu'ils pourraient être subventionnés jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le dépôt du projet « amélioration de l'accessibilité de deux édifices municipaux » dans le cadre du programme du fonds pour l'accessibilité.

**QUE** ce conseil s'engage, si le projet est retenu, à assumer les coûts excédentaires à l'aide financière demandée pour la réalisation de ce projet.

**QUE** M. Claude Poulin directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5351**

Virement d'une partie des sommes reçues dans le cadre  
du Programme de compensation pour les services de  
collective sélective et au fonds pour l'éducation à l'environnement

ATTENDU : que ce conseil a adopté le Règlement numéro 311-2009 modifiant le Règlement numéro 241-2007 concernant la création d'un fonds pour l'éducation en environnement pour permettre le versement à ce fonds d'une somme provenant du Programme de compensation pour les services de collectes sélectives;

ATTENDU : que la Ville a reçu en 2007 un montant d'environ 190 000 \$ dans le cadre du Programme de compensation pour les services de collectes sélectives pour les années 2005 et 2006;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil verse au fonds pour l'éducation en environnement une somme de 70 000 \$ provenant du montant reçu dans le cadre du Programme de compensation pour les services de collectes sélectives.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 09-5352**

Mandat additionnel à Trizart Alliance concernant la salle de spectacles

ATTENDU : que la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet d'ajouter certains items pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges;

ATTENDU : l'offre de service de Trizart Alliance qui évalue à 4 966,50 \$ le montant nécessaire pour répondre aux demandes du ministère ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 09-5352 (suite)**

**QUE** ce conseil mandate Trizart Alliance pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**QUE** la somme de 4 966,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le règlement d'emprunt 304-2009.

**ADOPTÉE**

**Monsieur le conseiller Serge Paquet se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêts.**

### **RÉSOLUTION N° 09-5353**

Mandat additionnel à SNC-Lavalin Inc. concernant la salle de spectacles

ATTENDU : que la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet d'ajouter certains items pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges;

ATTENDU : l'offre de service de SNC-Lavalin Inc. qui évalue à 23 985,94 \$ le montant nécessaire pour répondre aux demandes du ministère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil mandate SNC-Lavalin Inc. pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**QUE** la somme de 23 985,94 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le règlement d'emprunt 304-2009.

**ADOPTÉE**

**Monsieur le conseiller Serge Paquet reprend son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 09-5354**

Mandat additionnel à Octave Acoustique Inc. concernant la salle de spectacles

ATTENDU : que la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet d'ajouter certains items pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges;

ATTENDU : l'offre de service de Octave Acoustique Inc. qui évalue à 2 257,50 \$ le montant nécessaire pour répondre aux demandes du ministère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil mandate Octave Acoustique Inc. pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**QUE** la somme de 2 257,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le règlement d'emprunt 304-2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5355**

### Mandat additionnel à Dan Hanganu, Architectes concernant la salle de spectacles

ATTENDU : que la demande du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet d'ajouter certains items pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges;

ATTENDU : l'offre de service de Dan Hanganu, Architectes qui évalue à 24 500,00 \$ le montant nécessaire pour répondre aux demandes du ministère ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil mandate Dan Hanganu, Architectes pour compléter l'étude de faisabilité d'une salle de spectacles à Saint-Georges, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**QUE** la somme de 24 500,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le règlement d'emprunt 304-2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5356**

### Autorisation de travaux d'aménagement paysager dans le cadre des recommandations des Fleurons du Québec

ATTENDU : qu'une somme de 25 000 \$ est prévue au budget pour réaliser certains travaux recommandés par les Fleurons du Québec;

ATTENDU : la recommandation du comité de soutien aux Travaux publics, à l'effet de procéder aux travaux prévus aux recommandations 1- Entrée nord de la Ville; 2 – Centre sportif Lacroix-Dutil; 5 – Parc Pomerleau; et 6 – Bibliothèque municipale, dans le rapport déposé par les Fleurons du Québec;

ATTENDU : que ces travaux sont estimés à 14 700 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Service des travaux publics à procéder aux travaux prévus aux recommandations 1, 2, 5 et 6 des Fleurons du Québec, pour une somme n'excédant pas 14 700 \$.

**QUE** la somme de 14 700 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration, section immobilisation.

**ADOPTÉE**

**À 20 h 35, monsieur le maire Roger Carette quitte son siège et est remplacé par madame Irma Quirion, maire suppléant.**

## **RÉSOLUTION N° 09-5357**

### Prolongation d'embauche d'une coordonnatrice à la programmation pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que Mme Isabelle Gagnon a travaillé principalement au centre de ski depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à l'effet de prolonger l'embauche de Mme Isabelle Gagnon jusqu'au 12 septembre 2009 pour diverses activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil prolonge l'embauche de Mme Isabelle Gagnon pour le Service des loisirs et de la culture du 1<sup>er</sup> avril 2009 jusqu'au 12 septembre 2009 pour prendre en charge certaines activités du Service des loisirs et de la culture.

**QUE** les conditions de Mme Gagnon soient celles prévues à la politique salariale des employés cadres de la Ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5358**

### Démission d'un pompier volontaire

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 25 mars 2009, dans lequel il recommande d'accepter la démission de M. Maxim Quirion à titre de pompier volontaire au Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 30 mars 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Maxim Quirion à titre de pompier volontaire et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5359**

### Rémunération du personnel électoral

ATTENDU : la recommandation de M. Jean M<sup>c</sup>Collough, directeur du Secrétariat général et greffier, à l'effet de modifier la rémunération du personnel électoral;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 30 mars 2009;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 09-5359 (suite)**

**QUE** ce conseil adopte la structure salariale suivante pour la rémunération du personnel électoral :

Aide permanent	19,24 \$ / heure
Réviseur	16,00 \$ / heure
Agent réviseur	15,00 \$ / heure
Secrétaire commission révision	15,00 \$ / heure
Scrutateur	168,00 \$ / jour (basé 14,00 \$/h)
Secrétaire bureau de vote	147,00\$ / jour (basé 12,25\$/h)
Primo	192,00 \$ / jour (basé 16,00 \$/h)
Préposé information	144,00 \$ / jour (basé 12,00 \$/h)
Préposé au maintien de l'ordre	144,00 \$ / jour (basé 12,00 \$/h)
Membre de la table de vérification	132,00 \$ / jour (basé 11,00 \$/h)

**QUE** pour les autres activités, tel que vote itinérant, vote par anticipation et formation, un montant forfaitaire basé sur le taux horaire proposé soit payé.

**QUE** la rémunération de la formation soit conditionnelle à ce que la personne soit à son poste conformément à l'assignation qu'elle aura reçue.

### **ADOPTÉE**

**À 20 h 37, monsieur le maire Roger Carette reprend son siège.**

**À 20 h 37, madame la conseillère Irma Quirion reprend son siège.**

## **RÉSOLUTION N° 09-5360**

### Installation d'un lien en fibre optique à l'usine d'épuration

ATTENDU : les besoins d'un lien en fibre optique pour le réseau informatique de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que la firme Telus Québec est le fournisseur de service pouvant offrir cette installation et que les autres liens sont soutenus par Telus Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil octroie à **Telus Québec, le contrat de construction et de mise en opération du réseau de fibre optique au montant de 17 495,63 \$**, incluant toutes les taxes applicables ; et **le contrat d'entretien et d'opération au montant de 12 122,78 \$ par année**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux documents de soumissions, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** la somme de 17 495,63 \$, incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement 291-2008, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2009.

**QUE** la somme de 12 122,78 \$, incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget d'opération du Service de l'informatique.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5361**

### Embauche d'un préposé aux télécommunications

ATTENDU : la recommandation de M. Hilaire Isabelle, directeur de la Sécurité publique et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, de procéder à l'embauche de M. Roberto Veilleux à titre de préposé aux télécommunications;

ATTENDU : l'autorisation de M. Marcel Grondin, directeur général à l'effet de procéder à cet embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Régis Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil procède à l'embauche de M. Roberto Veilleux à titre de préposé aux télécommunications et ce à compter du 15 avril 2009.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5362**

### Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Lessard  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme M. Bertrand Boutin pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 15 avril 2009 au 11 février 2011.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5363**

### Demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant la création d'un marché public

ATTENDU : le projet des intervenants du milieu dont la Ville et la MRC de Beauce-Sartigan pour l'implantation d'un marché public à Saint-Georges;

ATTENDU : que ce projet vise à stimuler l'agriculture locale en rendant accessible à la population les produits du terroir de la région;

ATTENDU : les coûts importants générés par un tel projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Bérubé  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil dépose auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec M. Laurent Lessard, une demande d'aide financière au montant de 250 000 \$ pour l'implantation d'un marché public à Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5364**

### Charte d'entraide économique équitable des régions

- ATTENDU : que la mondialisation s'opère à une vitesse sans précédent dans l'histoire et que cette ouverture des marchés provoque des changements économiques structurels profonds, en particulier dans l'économie traditionnelle dont plusieurs entreprises québécoises sont tributaires;
- ATTENDU : que l'avenir économique du Québec repose sur le dynamisme et la complémentarité de ses régions, en particulier sur leur capacité à s'adapter rapidement à ces changements;
- ATTENDU : que le Québec accuse un retard de productivité important par rapport à ses principaux partenaires économiques, en particulier en Amérique du Nord;
- ATTENDU : que le Québec voit sa population vieillir à un rythme plus rapide que ses partenaires économiques nord-américains;
- ATTENDU : que le Québec doit retenir et développer une relève talentueuse pour assurer la pérennité et la croissance des PME, fer de lance de notre économie;
- ATTENDU : que le Québec possède des atouts importants tels que : l'abondance des richesses naturelles, la force et le potentiel hydroélectrique, la proximité des États-Unis, une grande capacité d'innovation, un important potentiel touristique et une richesse culturelle unique en Amérique du Nord;
- ATTENDU : que le Québec comporte des régions en difficulté dont le plein potentiel reste à développer;
- ATTENDU : que l'entraide économique entre régions dynamiques et régions en difficulté du Québec est une pratique souhaitable qui va dans le sens des valeurs communes des Québécois, pourvu qu'elle soit équitable;
- ATTENDU : que le gouvernement du Québec a mise de l'avant, à cette fin, des mesures fiscales, d'entraide économique au profit des régions en difficulté, mais dont certaines d'entre elles ont provoqué, dans les régions dynamiques limitrophes, des effets pervers documentés et démontrés;
- ATTENDU : qu'il est impératif de ne pas entraver ou nuire arbitrairement aux entreprises les plus productives, les plus innovantes et les plus compétitives pour pouvoir se mesurer à la compétition internationale et assurer ainsi la prospérité du Québec;
- ATTENDU : que l'entraide équitable, en ce sens, est une entraide véritable puisque tant les régions dynamiques que les régions en difficultés y trouvent leur compte en établissant ensemble une relation de type gagnant-gagnant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** toute forme ou mesure d'aide gouvernementale aux régions, qu'elles soient actuelles ou à venir doit respecter les principes d'entraide équitable entre les régions du Québec :

Principe 1 **L'entraide équitable** fait en sorte que les entreprises assument leur responsabilité première de s'adapter rapidement aux changements structurels et conjoncturels de l'économie et qu'elles investissent judicieusement l'aide que l'État leur consent.

## **RÉSOLUTION N° 09-5364 (suite)**

Principe 2 **L'entraide équitable** évite soigneusement d'entraver et de décourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les investissements dans les régions dynamiques.

Principe 3 **L'entraide équitable** préserve la volonté d'entraide entre toutes les régions du Québec en maintenant un environnement d'affaires sain et loyal.

Principe 4 **L'entraide équitable** vise à solidifier globalement la position concurrentielle du Québec en Amérique eu Nord et non à intervenir de manière artificielle dans l'équilibre interne de l'offre et de la demande.

Principe 5 **L'entraide équitable** encourage les entreprises des régions dynamiques à continuer de faire affaires dans leur communauté d'origine, au profit de l'ensemble des familles qui y vivent et du tissu économique environnant.

Principe 6 **L'entraide équitable** s'assure que l'aide financière accordée par l'État à un secteur de l'économie est conditionnelle au respect obligatoire de critères de performance rigoureux et mesurables par les bénéficiaires;

Principe 7 **L'entraide équitable** limite les sommes et la durée de l'aide financière.

Principe 8 **L'entraide équitable** vise les secteurs les plus prometteurs sur tout le territoire du Québec.

Principe 9 **L'entraide équitable** fait en sorte que l'État ne se substitue pas à l'entreprise et crée un climat propice au développement des affaires.

Principe 10 **L'entraide équitable** travaille à l'unité dynamiques et de celles en difficulté en établissant un pacte dans lequel toutes les parties se disent satisfaites et heureuses de contribuer au mieux-être de tous les Québécois.

## **ADOPTÉE**

### **Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.**

Monsieur le maire Roger Carette demande des précisions à monsieur le conseiller Régis Drouin concernant les raisons de sa démission comme représentant de la Ville auprès de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

## **RÉSOLUTION N° 09-5365**

### Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec

ATTENDU : la mise sur pied du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec afin de permettre la réalisation de projets d'infrastructures à la faveur d'une aide financière provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;

ATTENDU : que le volet 1 de ce programme vise les infrastructures dans les municipalités de moins de 100,000 habitants;

ATTENDU : que le projet de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la 115<sup>e</sup> Rue et de la mise à niveau de l'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées sont éligibles au volet 1.1 de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 09-5365 (suite)**

**QUE** ce conseil autorise le dépôt des projets suivants au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

### **Volet Collectivités**

#### **Sous-volet 1.1 Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées :**

- Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la 115<sup>e</sup> Rue et 2<sup>e</sup> Avenue
- Mise à niveau des automates à l'usine de traitement des eaux usées

**QUE** M. Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 09-5366**

### **Félicitations à M. Maxime Landry**

ATTENDU : que M. Maxime Landry de la Municipalité de Saint-Gédéon a été choisi grand gagnant de l'édition 2009 de l'émission télévisée Star Académie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Paquet  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adresse ses plus sincères félicitations à M. Maxime Landry grand gagnant de l'édition 2009 de l'émission télévisée Star Académie.

**QUE** ce conseil adresse également des félicitations à toute la population de la Municipalité de Saint-Gédéon pour son encouragement tout au long de ce concours.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### **Liste d'autorisation de dépenses**

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

#### **Liste de permis d'urbanisme et certificats**

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de mars 2009 au montant de 6 472 650 \$ est déposée au conseil.

#### **Résumé comparatif mensuel des permis émis**

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de mars 2009 est déposé au conseil.

#### **Résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats**

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de mars 2009 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport d'activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de mars 2009 est déposé au conseil.

#### RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de mars 2009, est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport pour l'embauche d'une personne supplémentaire pour la semaine de relâche au Service des loisirs et de la culture, pour la période du 2 au 8 mars 2009, est déposé au conseil.

#### RAPPORTS D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS EN GÉNIE CIVIL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Deux rapports d'embauche de 4 étudiants en génie civil aux Services techniques, pour la période estivale 2009, est déposé au conseil.

#### CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 3 AVRIL 2009

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 avril 2009 pour l'approbation du **Règlement numéro 311-2009 modifiant le Règlement numéro 241-2007 concernant la création d'un fonds pour l'éducation en environnement** dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée, que ce règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à son approbation.

#### **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

#### **AUTRE SUJET :**

#### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Guy Roberge pose des questions concernant le changement d'hebdomadaire pour la publication des avis publics et le remplissage d'un terrain près de l'usine de filtration.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 21 h 06, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Paquet, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.**

**ROGER CARETTE**  
Maire

**JEAN M<sup>c</sup>COLLOUGH**  
Greffier